

avons une opposition systématique, sans crainte et pleine de tact, sentant derrière elle plus de la moitié des gens qui vont à l'Eglise, assez affirmative pour en appeler à leurs âmes, et assez puissante pour faire sortir l'Eglise de l'ornière où on semble la traîner, comme si on voulait lui faire pardonner sa présence dans ce pays" ⁽⁵⁾.

Comment la Fédération peut-elle changer ces conditions? Ce ne sera pas par des déclamations bruyantes contre les griefs qui sont parfois fondés en fait, ni par des dénonciations exagérées de la bigoterie législative ou exécutive, ni par des menaces contre tel ou tel parti politique; en un mot, ce ne sera pas en nous ridiculisant aux yeux de l'opinion publique que nous formerons et gagnerons les gens à notre cause. Non, ce n'est pas ainsi que la Fédération entend résoudre ces délicats problèmes.

Pour la législation nationale, et pour traiter avec ceux qui sont constitués en autorité, la Fédération nomme un comité dit de législation. La raison d'être de ce comité, qui agit avec un bureau exécutif et un conseil, est d'étudier de près et de surveiller l'action législative et exécutive qui concerne les intérêts catholiques avec le dessein bien arrêté de faire rejeter les mesures hostiles. Le travail de ce comité, qu'il soit nommé par la Fédération nationale ou par un conseil de Comté ou d'Etat, est entouré de tant de sauvegardes que le conservateur le plus raisonnable peut mettre de côté toute crainte d'indiscrétion; il n'est pas tellement enchaîné qu'il puisse empêcher de rencontrer pleinement l'attente des combattifs prudents. Le travail de la Fédération cristallise ainsi son travail dans une organisation complète, disciplinée: *on le sent plutôt qu'on ne le proclame!* Un corps organisé avec un million ou plus de membres n'a pas besoin de faire beaucoup de bruit et de réclames. Sans qu'on le crie sur les toits, son existence seule proclame et établit son influence.

Compatriotes, mes frères, unissons-nous! Le *Collier* rappelait l'autre jour que les Canadiens français ont plusieurs fois

⁽⁵⁾ *The Light of the Cross*, p. 727.